

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 février 2019

---

**Etaient présents :** M<sup>mes</sup> et MM. : Mireille Bessaa (1ère Adjointe), Frédéric Bourlion, Pierre Corade (Maire), François Cornette, Jacques Dissard, Philippe Gobert, Marc Jeanty, Kavalewski Xénia, Michel Maurel,

**Absente :** M<sup>me</sup> Stéphanie Wallet.

**Secrétaire de séance :** Bourlion Frédéric

**Secrétaire auxiliaire :** Elodie Sialelli

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30. Il demande que soit ajouté à l'ordre du jour un point sur le projet MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). Cet ajout est accepté à l'unanimité des présents.

## **1-Désignation d'un secrétaire de séance.**

Est désigné M. Bourlion, secrétaire de séance.

## **2-Approbation du PV du 3 décembre 2018.**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

## **3- Point sur l'ouverture de la MAM.**

Des plans, agréés par les services de la Petite Enfance, ont été établis par un cabinet d'architecte avec une estimation prévisionnelle des travaux s'élevant à un montant de 505 751,64 euros TTC avec, de plus, une estimation des options de 38 400 euros TTC. Cette estimation dépasse largement l'estimation originelle de 300 000 euros. Monsieur le Maire nous demande de délibérer pour la continuation de ce dossier très important pour la commune et nous rappelle que 4 demandes de subventions ont ou vont être effectués: deux provenant de l'État par l'intermédiaire de la CCVT, une de la région et la dernière du département sachant que le cumul de ces subventions atteindra au maximum 80% du montant hors taxes du projet.

Cette délibération porte donc sur l'ajout de deux nouvelles subventions à demander auprès de l'État pour la FNADT (Fonds National de Dotation Territoriale en plus de la DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) et à la région en sus des deux précédentes demandées.

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents.

M le Maire nous indique aussi que le loyer à venir doit rester modeste pour que celle-ci ne soit pas considérée comme une opération commerciale.

Après avis de la CCVT, un loyer de 800 Euros mensuel devrait permettre la récupération de la TVA

Cette délibération est votée à l'unanimité des présents.

## **4 – Convention d'occupation temporaire**

Le SMOTHD demande de lui accorder pendant 20 ans le droit d'avoir une armoire sur le territoire de la commune pour le déploiement de la fibre optique.

Cette demande est votée à l'unanimité des présents.

## **5 – Transfert de compétence à la CCVT du PLU**

La CCVT a voté contre le transfert de compétence des PLU à la CCVT prévu par la loi Alur. Le PLU est une des rares compétences restant à la charge des communes pour décider de l'avenir de celle-ci dans des domaines aussi divers que l'architecture, la densité de population ou la création de zones commerciales.

Ce transfert de compétences est désapprouvé à l'unanimité des présents.

## **6 – Compétence eaux et assainissement**

La loi Nautre du 3 août 2018 prévoit le transfert de compétence des syndicats des eaux vers la CCVT sauf si au minimum 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent à l'instar de la loi Alur. La CCVT « Vexin Thelle » a voté contre ce transfert, qui, de toute façon, sera automatique au 1<sup>er</sup> janvier 2026 qui verra disparaître les syndicats des eaux. La commune souhaite garder la compétence sur ce sujet avec un syndicat des eaux bien géré. Ce transfert de compétences est désapprouvé à l'unanimité des présents.

### **7 – Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise (EPFLO)**

L'EPFLO est un organisme porteur de projets sur les communes de l'Oise avec adhésion facultative. La commune de Montjavoult ne cotise pas à cet organisme. La CCVT a voté une motion afin de ne pas faire intégrer l'EPFLO Oise Sud de l'Aisne à L'EPFLO Nord Pas de Calais ce qui aurait eu pour effet de rendre obligatoire l'adhésion à cet organisme pour toutes les communes de l'Oise. Cette motion est votée à l'unanimité des présents.

### **8- Projet lycée Chaumont-en-Vexin**

Projet de création d'un petit lycée avec une « école de la deuxième chance » et un centre d'apprentissage porté par la CCVT Vexin-Thelle avec l'appui de la « CCVT Pays de Bray qui enverraient ses collégiens et l'appui de la Région. L'académie devra entériner ce projet essentiel au développement éducatif de notre territoire. Cette motion est votée à l'unanimité des présents.

### **9- Réflexions sur la création d'une page « Facebook » d'informations**

Le conseil municipal est d'accord avec le test de ce moyen de communication par sondage en plus des moyens classiques d'informations tels que les courriers dans les boites aux lettres en prenant toutes les mesures de sécurité adéquates.

### **10- Renégociations de taux d'un prêt**

Monsieur Bourlion est chargé de réétudier avec les établissements financiers d'éventuelles reprises d'un prêt réalisé en juin 2010 pour la sécurité routière sur une durée de 300 mois à un taux de 4,10, démarche déjà réalisée en Avril 2016 sans succès.

### **11- Questions diverses**

- Épisode neigeux : Bon retour global sur l'organisation mise en place et les points de déneigement.
- Travaux mairie : La toiture a été refaite et les huisseries vont être réalisées avant fin février pour enfin démarrer l'isolation par l'extérieur et l'installation de la nouvelle chaudière.
- Carrefour Valécourt : Les travaux vont démarrer rapidement et être effectués par l'entreprise Colas pour l'écoulement des eaux usées.
- Carrefour de Beaugrenier : Suite à la réunion publique d'informations, les participants avaient été fortement intéressés par la proposition effectuée par le bureau d'études à savoir une bande centrale de roulement avec dégagement en cas de croisement sur les accotements. Cette proposition ne semble pas avoir l'assentiment du département, plus porté sur un rond-point et des trottoirs. Accord pour une motion défendant cette proposition innovante soutenue par les riverains et les agriculteurs avec demande d'action et de lobbying par les principaux intéressés.
- Écoulement rue du Chemin Vert : Il est rappelé que les eaux usées ne doivent pas être déversées dans le caniveau. Ainsi, un courrier circonstancié sera déposé dans toutes les boîtes aux lettres. La mairie se réserve le droit de faire intervenir les services compétents pour constater ces manquements
- Route d'Hérouval : Un arrêté municipal va être pris pour la mise à 70 Km/h de cette route accidentogène.

- Liste électorale : Une mise à jour des listes électorales va être effectuée pour valider le fait que les électeurs soient bien domiciliés sur la commune, élément d'autant plus important pour les futures élections locales (carte d'identité et carte électorale demandées)

-URSSAF : Suite à un contrôle de l'URSSAF, la mairie va devoir payer un redressement de 2x364 Euros pour avantages en nature non-déclarés pour un employé municipal concernant l'eau, l'électricité et le chauffage ainsi qu'un loyer sous-estimé. La mairie avait déjà noté cette anomalie en son temps, tentant de la rectifier mais la perception n'avait pas donné suite. Avec ces nouveaux éléments, Monsieur le Maire va retourner auprès de la perceptrice pour réexaminer ce dossier.

- Réflexion autour de la sécurité « place des Tilleuls » : Après déplacement sur le site, la commission urbanisme va se pencher sur les solutions à mettre en œuvre pour sécuriser ce carrefour, notamment en sortant de la rue de la Plaine.

### **Tour de table :**

- Ecole : Mireille Bessaa demande qu'il y ait pour l'école l'adjonction de statistiques concernant les enfants scolarisés hors du regroupement scolaire. Elle demande également l'étude pour le déplacement de l'arrêt de bus devant l'ancienne école vers l'arrêt de bus devant l'église pour la rentrée prochaine.

- « Le Bonheur dans le Pré » : L'animatrice a demandé à renouveler sa présence du mois de Mai à Juillet sur la place de l'église pour le bar à jus. Une attestation de stage d'hygiène est demandée pour confirmer celle-ci.

-Ecole Montessori : François Cornette demande l'état d'avancement de ce dossier. Monsieur le Maire indique qu'une réponse définitive sera donnée par la porteuse de projet début Avril, pour la rentrée prochaine, selon l'état de ses inscriptions.

- Cahier de doléances : Un cahier de doléances a été ouvert le 13 Décembre 2018 avec peu de retours. Philippe Gobert se propose d'animer un débat selon les directives nationales si besoin avant la fin du processus de consultation.

- Site internet : Jacques Dissard émet l'idée de modifier le site internet de la commune, difficile à mettre à jour actuellement, afin qu'il soit refait avec plus de facilités d'utilisation et d'interactivités.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h20.

Le prochain conseil est fixé au 8 avril 2019 à 18h30.